

CALCULS DES ÉMISSIONS D'UN TITRE BANCAIRE

Note méthodologique – 2 décembre 2019

Contacts

Jean-Yves WILMOTTE – Manager – jean-yves.wilmotte@carbone4.com

Clémence LACHARME – Consultante – clemence.lacharme@carbone4.com

Jean FONTANA – Analyste – jean.fontana@carbon4finance.com



AVANT PROPOS

Depuis plus de cinq ans, Carbone 4 a mis au point une méthodologie d'évaluation du risque de transition, la méthodologie *Carbon Impact Analytics* CIA. Cette méthodologie permet de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre induites par une activité. Toutefois, jusqu'à présent, le calcul des émissions liées aux banques n'était pas couvert par cette méthode, car celle-ci se concentrait dans un premier temps sur les secteurs à forts enjeux du fait de l'impact de leur activité sur les émissions. Le secteur bancaire était considéré comme un secteur à faibles enjeux, ce qui impliquait la prise en compte du scope 1&2 seulement.

Mais depuis quatre ans, le secteur financier est mis sur le devant de la scène pour le rôle majeur qu'il joue dans le réchauffement climatique et la transition énergétique. Que ce soit lors de la COP21 ou à travers la TCFD, les acteurs du monde financier prennent conscience de leur exposition aux risques. Dès lors, il est devenu nécessaire de développer une méthodologie pour calculer les émissions liées aux banques. Avant cette prise de conscience du monde financier, les postes principaux d'émissions des banques étaient connus, mais le manque de données ne nous permettait pas de quantifier avec précision les émissions des banques.

La méthode développée ci-dessous s'applique dans un premier temps **uniquement aux banques privées**. Il sera nécessaire de faire des tests plus poussés pour voir s'il est possible de l'utiliser sur l'ensemble des entreprises du secteur financier comme les assureurs ou les institutions financières internationales.

RAPPEL DES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES DE CARBONE IMPACT ANALYTICS

Carbon Impact Analytics (CIA) est la méthode développée pour analyser l'impact carbone des portefeuilles cotés ainsi que leur contribution à la transition énergétique et climatique. Nous résumerons ici les principaux fondements méthodologiques de CIA.

- **Une approche *bottom-up*** : chaque actif est analysé individuellement et de manière discriminante avant consolidation des résultats au niveau du portefeuille. *Carbon Impact Analytics* livre donc à la fois les résultats au niveau du portefeuille et l'ensemble des résultats au niveau de chaque entreprise analysée.

Ce choix méthodologique permet une comparaison de la performance carbone des actifs au sein d'un même secteur, contrairement à des méthodologies statistiques qui calculent l'empreinte carbone scope 3 à partir de ratios sectoriels.

- **Une attention particulière sur les secteurs à forts enjeux pour la transition énergétique et climatique** : les enjeux de la transition bas-carbone varient en fonction des secteurs économiques, tant en termes de leviers pour réduire les émissions que d'innovations. La majorité des émissions de GES sont portées par certains secteurs, sur lesquels doivent se concentrer les efforts de transition énergétique.

C'est pourquoi la méthodologie *Carbon Impact Analytics* distingue les secteurs à forts enjeux des secteurs à faibles enjeux, et réalise une analyse très détaillée pour les secteurs à forts enjeux, afin de concentrer l'effort d'analyse sur les actifs ayant un impact significatif sur la performance carbone du portefeuille. Cette analyse détaillée s'appuie sur plusieurs données spécifiques à l'entreprise et son sous-secteur, disponibles dans les différents rapports publiés par l'entreprise : volumes de production (tonnes

d'acier, MWh par source, etc.), lieux de production ou de vente, efficacité énergétique du processus, sources d'approvisionnement, etc.

La finance constitue un quatrième sous-groupe au sein des secteurs à forts enjeux. Ainsi, les secteurs à forts enjeux sont détaillés ci-dessous :

Liste des macro-secteurs prioritaire de la méthode CIA

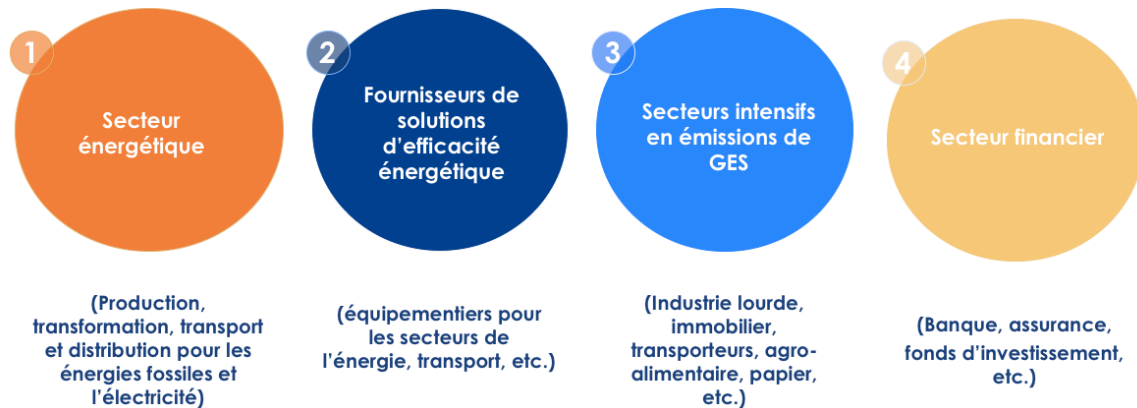
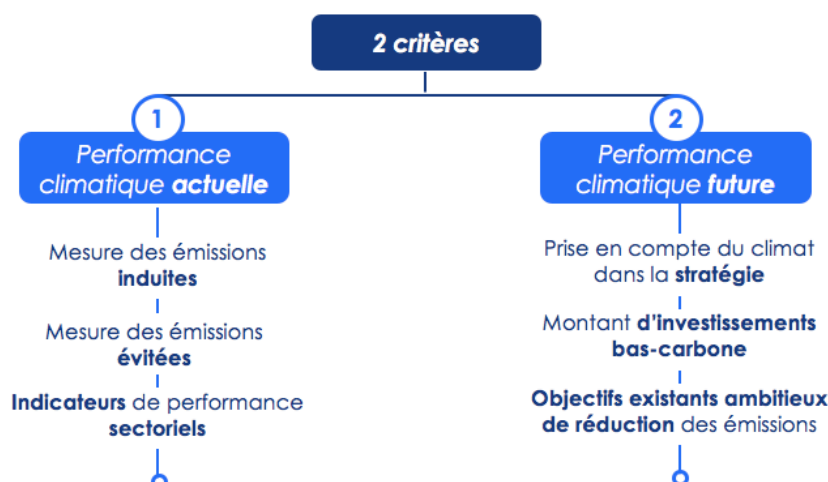


Figure 1 : Groupes de secteurs à forts enjeux pour la transition énergétique.

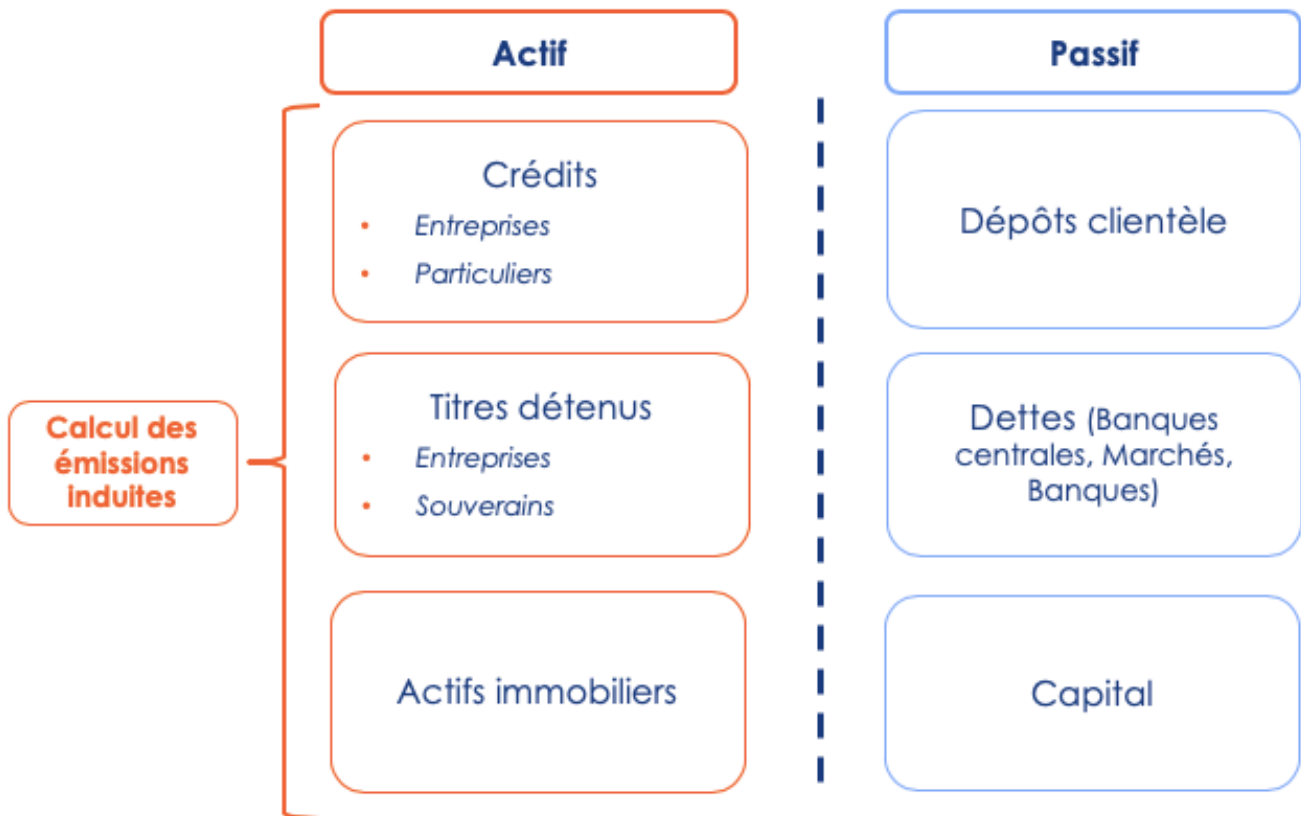
- **Une mesure exhaustive de l'empreinte carbone** : forte de son expérience de plus de dix ans dans l'analyse carbone, Carbone 4 connaît les principales sources d'émissions de GES. Les émissions indirectes (catégorisées dans le scope 3), sont prépondérantes pour la plupart des secteurs d'activité. Afin d'avoir une réelle image des risques et opportunités liés au climat, il est donc indispensable de comptabiliser ces émissions. CIA prend donc en compte ces émissions lorsqu'elles représentent un fort enjeu.
- **Une mesure de la contribution à la transition énergétique et climatique** : au-delà de l'empreinte carbone, il est nécessaire de prendre en compte la capacité d'une entreprise à contribuer à la transition énergétique et climatique : réduire ses émissions, décarbonner ses clients... C'est dans cet objectif que CIA mesure les émissions dites « économisées ».
- **Une prise en compte de la stratégie des entreprises** : si les émissions induites et économisées permettent de rendre compte de la performance actuelle d'une entreprise, il est important d'avoir une vision prospective de celle-ci. CIA mesure la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques via un indicateur qualitatif.
- **Une note globale « performance climatique »** : La note globale, comprise entre A et E, repose sur deux critères : la performance climatique actuelle de l'entreprise (indicateur quantitatif qui prend en compte les émissions induites et évitées sur tous les scopes 1, 2 et 3) et la performance climatique future de l'entreprise (indicateur qualitatif qui prend en compte la stratégie climatique de l'entreprise, l'orientation de ses investissements et la mise en place d'objectifs chiffrés de réduction.)



MÉTHODE DE CALCUL DES ÉMISSIONS

Le calcul des émissions induites par une banque passe par la prise en compte de ses activités de financement : on parle d'émissions « financées » par la banque. En effet, une banque se définit comme une somme d'engagements, sous la forme de prêts ou d'investissements. En témoigne le bilan comptable des banques privées : à l'actif, on observe trois types d'engagements principaux :

- Un portefeuille de crédits
- Un portefeuille d'investissements
- Des actifs immobiliers (immobilisations).



Remarque : les opérations interbancaires ont été exclues de l'analyse afin de pallier le problème de doubles comptes lors de l'agrégation des données dans un portefeuille.

Le calcul des émissions financées par les banques examine chacun de ces trois types d'engagements :

- Pour le **portefeuille de crédits**, le calcul des émissions dépend de la clientèle :
 - Pour les **crédits aux particuliers**, il faut distinguer le crédit de long terme – crédit immobilier – du crédit de court terme.
 - Pour le **crédit de long-terme**, le calcul des émissions est réalisé à partir de moyennes du prix d'achat des bâtiments par zone géographique, et à partir de la consommation énergétique moyenne des bâtiments. L'analyse prend à la fois en compte les émissions liées à la construction du bâtiment (scope 3 amont) et à l'utilisation du bâtiment (scope 3 aval). Remarque : il est supposé que les crédits de long-terme ne concernent que du résidentiel.
 - Le **crédit de court-terme** est lui-même séparé entre crédit automobile et crédit à la consommation. Pour le **crédit automobile**, le calcul des émissions est réalisé à partir de moyennes d'intensité carbone de véhicules par zone géographique, et à partir de la distance moyenne annuelle et du prix moyen d'achat d'un véhicule. L'analyse sépare les véhicules thermiques et les véhicules électriques. Quant au **crédit à la consommation**, le

calcul des émissions est réalisé à partir de l'intensité carbone du PIB par zone géographique.

Remarque : la répartition des crédits entre crédits immobiliers, crédits automobiles et crédits à la consommation peut être renseignée par la banque dans ses rapports publics. Faute d'information, une répartition par défaut – issue du 29^{ème} rapport annuel de l'Observatoire des crédits aux ménages – est utilisée.

- Pour les **crédits aux entreprises**, le découpage sectoriel des prêts consentis (découpage réalisé à partir de la classification GICS – *Global Industry Classification Standard* puis adapté au *reporting Pillar III* des banques) permet d'appliquer des ratios sectoriels issus de la base de données CIA.
 - Pour les **crédits aux secteurs publics**, la répartition géographique des clients nous permet de calculer des émissions induites via des ratios d'émissions de GES par million d'euros de dette publique. Notons que des moyennes pondérées par zone géographiques sont utilisées pour s'adapter à des *reporting* moins précis de la part des établissements bancaires.
- Pour le **portefeuille d'investissements**, nous dissocions investissements dans les entreprises et obligations souveraines :
- Pour les **investissements dans les entreprises**, le découpage sectoriel des investissements (découpage réalisé à partir de la classification GICS – *Global Industry Classification Standard* puis adapté au *reporting Pillar III* des banques) permet d'appliquer des ratios sectoriels issus de la base de données CIA. Remarque : si la répartition sectorielle des investissements n'est pas renseignée par la banque dans ses rapports publics, une répartition par défaut – fondée sur l'allocation sectorielle des entreprises cotées par zones géographiques – est utilisée.
 - Pour les **obligations souveraines**, la répartition géographique nous permet de calculer des émissions induites via des ratios d'émissions de GES par million d'euros de dette publique. Notons que des moyennes pondérées par zone géographiques sont utilisées pour s'adapter à des *reporting* moins précis de la part des établissements bancaires.
- Pour les **actifs immobiliers**, le calcul dépend de la répartition géographique des actifs, mais aussi du degré de transparence de la banque analysée : si l'établissement bancaire ne précise pas la surface gérée par pays, une moyenne du prix d'achat des bâtiments par zone géographique permet d'avoir une approximation de cette surface. L'analyse prend également en compte la consommation énergétique moyenne des bâtiments. Enfin, et comme pour les crédits immobiliers, le calcul prend à la fois en compte les émissions liées à la construction du bâtiment (scope 3 amont) et à l'utilisation du bâtiment (scope 3 aval). Remarque : il est supposé que les placements immobiliers ne concernent que du tertiaire.

ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE CLIMAT

L'évaluation de la stratégie climat de la banque dépend de quatre sous critères :

	1 point	2 points	3 points	4 points
Cible de réduction des émissions scope 1&2	La banque a instauré une cible de réduction supérieure à 2,5% par an pour ses émissions absolues scope 1&2.	La banque a instauré une cible de réduction comprise entre 1 et 2,5% par an pour ses émissions absolues scope 1&2.	La banque a instauré une cible de réduction inférieure à 1% par an pour ses émissions absolues scope 1&2.	La banque n'a pas de cible de réduction de ses émissions absolues scope 1&2.
Cible de réduction des émissions scope 3	La banque a instauré une cible de réduction supérieure à 2% par an pour les émissions scope 3 liées à ses infrastructures.	La banque a instauré une cible de réduction inférieure à 2% par an pour les émissions scope 3 liées à ses infrastructures.	La banque connaît des moyens pour réduire les émissions scope 3 liées à ses infrastructures, et a mis en place des projets, mais ne donne pas de chiffres sur une cible de réduction.	La banque ne mentionne pas les émissions scope 3 liées à ses infrastructures.
Stratégie climatique de la banque	La banque a mis en place des outils pour investir dans les projets de transition et désinvestir dans les projets contribuant au réchauffement climatique. (Taxonomie entraînant l'exclusion d'activités brunes, prise en compte des risques liés au climat lors des décisions d'octroi de crédits, prise en compte du climat lors des décisions d'allocation du portefeuille <i>via</i> une stratégie ISR ¹ .)	La banque a conscience de l'impact climatique de ses financements et des risques encourus par le climat, et prend en compte ces éléments dans sa stratégie, à travers des lignes directrices ou des objectifs chiffrés peu contraignants.	La banque a conscience de l'impact climatique de ses financements et/ou des risques encourus par le climat, mais les prend en compte de manière marginale dans sa stratégie.	La banque ne semble pas prendre en compte le climat dans sa stratégie.
Produits et services facilitant les projets de transition de la clientèle	La banque offre des produits et services incitant ses clients à réaliser des projets de transition (produits d'épargne verts attractifs , émission facilitée de <i>green bonds</i> pour le compte de tiers, etc.), et fournit des détails chiffrés sur ces produits.	La banque offre des produits et services permettant à ses clients à réaliser des projets de transition (produits d'épargne verts, émission de <i>green bonds</i> pour le compte de tiers, etc.), et fournit des détails chiffrés sur ces produits.	La banque offre des produits et services à ses clients pour qu'ils réalisent des projets de transition (produits d'épargne verts, émission de <i>green bonds</i> pour le compte de tiers, etc.), mais donne peu de détails sur ces produits et services.	La banque ne mentionne aucun produit ou service facilitant les projets de transition de sa clientèle.

¹ Cette stratégie peut prendre la forme d'une stratégie d'exclusion, *best-in-class*, impact, engagement, etc.

ÉVALUATION DE LA NOTE GLOBALE DE LA BANQUE

Le calcul de la note globale d'une banque prend en compte les intensités liées aux financements réalisés par la banque en tonnes de CO2 par millions d'euros de financements, mais aussi l'évaluation de la stratégie climat de la banque.

Remarque : La structure financière d'une banque est différente d'une entreprise cotée, il n'est donc pas possible d'utiliser un indicateur telle que la valeur d'entreprise (*Enterprise Value EV*) pour calculer les intensités. Nous utilisons donc les financements consentis par la banque pour calculer les intensités.

AGRÉGATION DANS UN PORTEFEUILLE

Lors de l'agrégation de plusieurs émetteurs dans un portefeuille, un risque est de prendre en compte les émissions induites à plusieurs reprises. Par exemple, lorsqu'une banque finance une entreprise, nous calculons à la fois les émissions financées par la banque en prenant en compte les émissions de l'entreprise, et les émissions de l'entreprise elle-même. Pour pallier ce problème et éviter les doubles comptes lors d'une analyse de portefeuille, nous retraits les émissions de la banque et de l'entreprise financée.